

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2024

---

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES -  
(N° 2308)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL57

présenté par  
Mme Liso, rapporteure

-----

### ARTICLE 1ER A

À la dernière phrase de l'alinéa 13, supprimer le mot :

« adéquates ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.